

2. Quelles écoles ont fait l'objet d'une inspection?
3. Combien de temps durait l'inspection de chaque école?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Au Yukon, les fonctionnaires du gouvernement territorial font l'inspection de l'école indienne de Carcross, qui est la seule du Territoire. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les surintendants de district scolaire ne font pas l'inspection des écoles, vu que cette fonction est exercée par les surintendants d'écoles régionales.

2. Toutefois, les surintendants de district scolaire visitent les écoles afin de s'entretenir avec le personnel. Ils ont visité, à cette fin, toutes les écoles de leur district.

3. L'inspection scolaire dure de un à trois jours, selon la grandeur de l'école et les aléas du transport.

#### L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LES T. N.-O. ET AU NOUVEAU-QUÉBEC

##### Question n° 1483—M. Lewis:

1. Quels sont les effectifs actuels des enseignants relevant de la Direction de l'éducation du gouvernement fédéral ou des gouvernements territoriaux en poste dans les Territoires du Nord-Ouest et l'arctique du Québec?

2. Combien d'enseignants confirmés employés à plein temps et à titre permanent parlent la langue maternelle de leurs élèves autochtones dans la région où ils sont en poste?

3. Quels sont les noms et adresses de ces enseignants?

4. Le gouvernement a-t-il déjà offert des primes pour inciter les enseignants en poste dans le Grand Nord à maîtriser la langue de leurs élèves autochtones et, dans l'affirmative, quels étaient a) la nature de ces primes, b) l'année d'entrée en vigueur de chacun des programmes instituant ces primes, et c) le nombre d'enseignants qui en ont bénéficié?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Les effectifs actuels d'enseignants relevant de la Direction de l'éducation du gouvernement fédéral dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nouveau-Québec s'élèvent à 687 postes.

2. Six enseignants confirmés, employés à plein temps et à titre permanent, parlent la langue maternelle de leurs élèves autochtones dans la région où ils sont postés.

3. Voici les noms et adresses des enseignants dont il est question au paragraphe 2 ci-dessus: M. J. A. MacDiarmid, Frobisher Bay (T. du N.-O.); M. R. W. Cousins, Frobisher Bay (T. du N.-O.); M. L. A. Smith, Pond Inlet (T. du N.-O.); M. H. L. Brintnell, Pond Inlet (T. du N.-O.); M. G. Z. Diveky, Port Harrison (Qué.); M. W. L. Born, Holman Island (T. du N.-O.).

[M. Orlikow.]

4. Non. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a mis au point un cours de langue esquimaude comprenant 150 leçons enregistrées sur bande et distribuées à titre gracieux à tout employé du Ministère qui en fait la demande. Depuis 1968, environ 50 employés du Ministère, y compris 32 instituteurs, ont reçu ces bandes. Le ministère a aussi l'intention d'établir, à Rankin Inlet, une école d'enseignement de la langue esquimaude pour les employés du ministère, y compris les instituteurs, le début des cours étant prévu pour le mois d'octobre 1969.

#### LA SECTION DES PROGRAMMES D'ÉTUDE DE LA DIRECTION DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES

##### Question n° 1484—M. Lewis:

1. En quelle année a été créée la section des programmes d'études de la division de l'éducation, Direction des régions septentrionales du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

2. Combien cette section a-t-elle coûté depuis sa création?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. La Section des programmes d'études de la Direction des régions septentrionales a été créée en 1956.

2. Jusqu'en 1966-1967, les frais globaux d'exploitation de la Section des programmes d'études n'étaient pas inscrits séparément et se trouvaient compris dans les frais engagés par les autres sections de la Division de l'éducation. On trouvera ci-dessous, le montant des frais assumés par la Section des programmes d'études, y compris les traitements, pour les années financières mentionnées: 1966-1967, \$127,035.71; 1967-1968, \$126,478.14.

#### FORT CHIPEWYAN (ALB.)—L'ÉCOLE SECONDAIRE

##### Question n° 1517—M. Yewchuk:

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien envisagerait-il la possibilité de construire une école secondaire à Fort Chipewyan, en Alberta, d'ici à un ou deux ans?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Le ministère n'assure plus les services scolaires à Fort Chipewyan (Alberta). L'instruction de tous les écoliers de Fort Chipewyan a été assumée par la Northland School Division, service provincial chargé de l'administration et de la direction des services scolaires du nord de l'Alberta. C'est la Commission de cette Division qui détermine les besoins d'installations